

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne
CFPPA de l'Épine

52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11
Fax : 03 26 68 66 26
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.cfppalepine.fr



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



© 2016 **degrés** • Châlons-en-Champagne



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR



OBJECTIFS VISÉS

- Savoir se positionner en interne et à l'externe : appréhender le rôle et les missions du maître d'apprentissage/tuteur.
- Organiser et faciliter l'intégration du tuteur.
- Organiser et accompagner le parcours de développement des compétences du tuteur.
- Comprendre et mettre en œuvre une démarche d'analyse de la pratique professionnelle.
- Participer à l'évaluation des compétences professionnelles et aptitudes.

MODE DE VALIDATION

Attestation de suivi et de validation des compétences acquises.



Suivez-nous sur nos pages **facebook** : @cfppadelepine / @bpeducateurcanin



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATE DES SESSIONS

- Dates à définir.

VOIE DE FORMATION

- Formation professionnelle continue

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

JOURNÉE 1

Savoir se positionner en interne et à l'externe : appréhender le rôle et les missions du maître d'apprentissage/ tuteur :

Connaître le paysage de l'alternance ; Identifier son rôle et celui des différents acteurs impliqués dans le parcours de développement des compétences du tuteuré ; Connaître le cadre juridique d'intervention : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, accueil de mineurs, de personnes en situation de handicap ; Identifier les règles et procédures en matière de santé, hygiène, sécurité et environnement et les principes généraux de prévention.

Organiser et faciliter l'intégration du tuteuré :

Identifier les rôles dans le parcours d'intégration du tuteuré ; Savoir adapter l'environnement de travail ; identifier les informations et documents à transmettre ; Organiser le bilan de l'accueil et de l'intégration S'approprier les documents à utiliser dans le cadre de l'organisation du parcours : référentiels métier, formation et certification ; documents de communication avec l'organisme de formation.

JOURNÉE 2

Organiser et accompagner le parcours de développement des compétences du tuteuré

Prévoir et adapter le planning aux contraintes et urgences, Identifier les leviers et principes fondamentaux dans l'accompagnement du tuteuré vers l'autonomie : motivation, développement du sentiment d'efficacité personnelle et posture du tuteur ; communiquer avec l'organisme de formation.

Comprendre et mettre en œuvre une démarche d'analyse de la pratique professionnelle :

Identifier les modalités et méthodes pour transformer les situations de travail en situation d'apprentissage ; Élaborer un plan d'action personnel : adapter ou créer des outils à partir de son expérience professionnelle d'expériences tutorales en cours ou à venir.

Participer à l'évaluation des compétences professionnelles et aptitudes :

Communiquer avec les acteurs internes et externes concernés par le processus d'évaluation ; connaître les différentes d'évaluation ; maîtriser le référentiel de certification ; participer à la construction des situations d'évaluation ; participer au réajustement du parcours d'apprentissage.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Positionnement en amont de la formation en vue de l'identification des expériences et attentes des tuteurs afin de construire un contenu contextualisé et sur mesure.
- Alternance d'apports théoriques et méthodologiques et de travaux individuels et en sous-groupe.
- Formation-action : mise en situation professionnelle personnelle et élaboration d'un plan d'action.
- Constitution d'une boîte à outils (apports contextuels personnalisés : extraits de textes réglementaires, sithèque).
- Évaluation et remise d'une attestation d'acquis.

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES :

- 15 personnes.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction.
- Taux de réussite à la certification.

PRÉREQUIS

- Accueillir ou avoir le souhait d'accueillir un alternant.

COÛT DE LA FORMATION

11€ / Heure.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPAT (adhérents) ; n° 4370.
- Autres financements : (OPCO, plan de développement des compétences...).



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Maître d'apprentissage ou tuteur d'un salarié en contrat de professionnalisation ou personne souhaitant le devenir.
- Toute personne qui prend en charge la transmission de compétences professionnelles dans le cadre de l'accueil d'un alternant.

